

CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER

Séance du mercredi 25 mai 2016

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 25 mai 2016, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Sonia BAUDOIN, Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Jessica DEVÉ, Valérie FRÉMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Patrick LORET, Alain MARIE Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absent excusé : Jean LETELLIER.

I. Élection du secrétaire

Alain MARIE a été élu secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du mardi 03 mai 2016

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Raccordements au réseau d'assainissement collectif route du Hutrel

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, expose les problèmes créés par le raccordement de six parcelles de terrain au réseau public d'assainissement, route du Hutrel, et notamment les surcoûts générés par le découpage du réseau amianté existant.

Il propose au conseil municipal la prise en charge par la commune des 6 bouches de branchement pour un montant total estimé à 5 400 € HT, sachant que les nouveaux propriétaires des maisons raccordées paieront chacun leur droit de raccordement au réseau collectif, d'un montant de 1 100 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus et charge le maire-adjoint du suivi de cette affaire.

IV. Refonte des trottoirs du bourg à la Louverie

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, informe le conseil municipal que la rue Aubain et les trottoirs de la route de la Louverie ont été fortement endommagés par l'installation de la fibre optique. Il précise que le syndicat mixte Manche Numérique s'est engagé à reprendre les emprises de tranchées.

Après une négociation avec les représentants de Manche Numérique, il propose au conseil municipal une refonte partielle de la rue Aubain, en attendant sa refonte complète, ainsi qu'une remise à neuf des trottoirs, la charge de ces travaux étant partagée entre la commune et Manche Numérique à la condition qu'ils s'effectuent immédiatement. Il indique les coûts à la charge de la commune : 1 425 € HT pour la rue Aubain, 18 620 € HT pour les trottoirs du carrefour de la rue de l'église à l'entrée du chemin de l'Ostende.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus pour un montant total HT de 20 045 €, soit 24 054 € TTC, et charge le maire-adjoint du suivi de cette affaire.

V. Travaux de défense contre la mer

Le maire rappelle au conseil municipal sa décision de recharger en sable le Banc du Nord, à hauteur de la cale et au sud de celle-ci, et de remettre en état les fascines. Il précise que la première opération se déroulera après la marée de juin et que la seconde aura lieu à l'automne, afin de ne pas gêner les oiseaux nicheurs et de profiter d'un bois à maturité.

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, présente au conseil municipal le devis de rechargement en sable établi par la SARL FATOUT TP, en charge de l'entretien des fascines posées en 2015 par ses soins, pour un montant de 10 080 € TTC. Il propose son adoption. Après en avoir débattu, le conseil municipal accepte le devis de la SARL FATOUT à l'unanimité.

VI. Aménagement de la nouvelle cantine

Le maire rappelle au conseil municipal que le dossier de construction d'une nouvelle cantine est le dossier prioritaire en matière de nouveaux aménagements.

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, expose les trois hypothèses de travail proposées par le cabinet VARIANCE pour l'élaboration des repas : recours à un restaurateur privé, concours des cuisiniers du collège des Embruns, cuisine sur place par du personnel communal.

Thierry MOURLON indique que la commission des affaires scolaires, à la demande des parents d'élèves, avait écarté le recours à un restaurateur privé et marqué sa préférence pour la poursuite du système actuel, avec recours à des circuits courts en matière d'approvisionnement des denrées.

Après en avoir longuement débattu, le conseil municipal décide, par 12 voix contre 6, de continuer à faire la cuisine sur place en privilégiant les produits locaux, l'écart en coûts étant légèrement supérieur à celui de repas en provenance du collège, mais la maîtrise de l'ensemble des prestations étant plus importante et les subventionnements plus élevés.

CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER

Séance du mercredi 25 mai 2016

VII. Fonds de solidarité pour le logement : appel à contribution pour 2016

Le maire rappelle que la commune de Blainville-sur-mer contribue depuis plusieurs années au fonds de solidarité pour le logement. Il donne lecture de la lettre par laquelle le président du conseil départemental propose un engagement financier des collectivités identique à celui des années précédentes, c'est-à-dire 0.60 € par habitant pour les communes de moins de 2 000 habitants, soit 987 € pour Blainville-sur-mer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte l'adhésion de la commune de Blainville-sur-mer au fonds de solidarité pour le logement pour l'année 2016 ;
- charge le maire du versement de la participation annuelle s'élevant à 987 €.

VIII. Fonds d'aide aux jeunes : appel à contribution pour 2016

Le maire rappelle que la commune de Blainville-sur-mer contribue depuis plusieurs années au fonds d'aide aux jeunes. Il donne lecture de la lettre par laquelle le président du conseil départemental propose le maintien de l'engagement financier des collectivités à hauteur de 0.23€ par habitant, soit 378€ pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte l'adhésion de la commune de Blainville-sur-mer au fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2016 pour un montant de 378€ ;
- autorise le maire à signer le bulletin d'adhésion annuel et à mandater la somme en cause.

IX. Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet

Le maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34 ;

vu le tableau des emplois ;

considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet dans le but de renforcer le personnel de service à la cantine scolaire ;

le maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 23h30 / 35h, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 23h30 / 35h, à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;
- précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget ;
- charge le maire de procéder aux formalités nécessaires.

X. Ascenseur de la mairie : convention technique et maintenance

1. Convention technique pour contrôle et assistance permanente ascenseur

Valérie FRÉMOND expose au conseil municipal les avantages de passer une convention technique pour un contrôle et une assistance permanente de l'ascenseur de la mairie. Elle présente la proposition de la société ASCATEC pour une assistance permanente incluant le contrôle annuel de la maintenance réalisée par le prestataire ascenseur et le contrôle quinquennal réglementaire, pour un montant annuel de 250€ HT, soit 300€ TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de la société ASCATEC et autorise le maire à signer la convention correspondante.

2. Contrat de maintenance ESPASS

Valérie FRÉMOND attire l'attention du conseil municipal sur le fait que la prestation proposée par l'entreprise ESPASS ne comporte que 4 visites de maintenance annuelles. Elle indique que ce nombre est non conforme à la législation qui en mentionne 9. Elle propose donc de ne pas répondre favorablement à cette prestation.

Le conseil municipal suit l'avis de Valérie FRÉMOND à l'unanimité.

XI. Bibliothèque municipale : entre communalité et intercommunalité

Le maire informe le conseil municipal de la possibilité pour la bibliothèque municipale de devenir intercommunale.

Anne-Marie DAUVIN, présidente de la bibliothèque de Blainville-sur-mer, fait savoir au conseil municipal que le statut communal de notre bibliothèque répond aux besoins et ne voit pas l'intérêt pour une bibliothèque comme la nôtre de devenir intercommunale.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de conserver le caractère communal de notre bibliothèque municipale.

CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER

Séance du mercredi 25 mai 2016

XII. Questions diverses

1. Communications

Le maire se plaît à exposer au conseil municipal les trois bonnes nouvelles de la semaine précédente, à savoir :

- que Blainville-sur-mer est l'une des cinq plages européennes les plus remarquables d'après un classement du grand quotidien du soir « Le Monde » daté du 15 mai 2016 ;
- que le salon international de Bruxelles a décerné son 1^{er} prix international 2016 à l'huître noisette de Blainville-sur-mer ;
- que l'AJB est championne de foot dans son groupe au terme de la saison 2015-2016.

2. Parcelles mobilhomes – changement de locataire

Le maire informe le conseil municipal du changement de locataire suivant :

Parcelle 18F : madame Sabine BOUCHER a vendu son mobilhome à monsieur et madame Emile BÉNARD, domiciliés à la Mailleraye sur Seine (76).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le changement de locataire susvisé à compter du 1^{er} juillet 2016 et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

3. Demande de madame ATTIE

Le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de madame Colette ATTIE.

« Monsieur le maire,

Par la présente, je viens vous rappeler que, devant ma maison au 14 rue du vieux lavoir, un poteau électrique me cause des nuisances, à savoir que mes chambres sont éclairées toute la nuit. Or, je ne vous cacherai pas qu'à mon âge (85 ans), il m'est nécessaire d'avoir un sommeil calme, reposant et réparateur, dans la nuit.

Donc, en tant qu'administrée, puisque je vous paie mes impôts, je suis persuadée que vous ferez le maximum pour me donner satisfaction.

Je tiens à vous préciser que je commence à me reposer à 22 heures et que la clarté de la lune, tout comme la lumière électrique, m'empêche de dormir. Persuadée que vous ferez le nécessaire pour me donner satisfaction, veuillez agréer, monsieur le maire, mes salutations distinguées. Signé Colette ATTIE.

PS : je compte rester à Blainville du 7 juin au 9 septembre ».

Le conseil municipal, considérant avoir satisfait une demande d'éclairage public, rue du vieux lavoir, il y a quelques années, décide le maintien de ce dernier en l'état et, par conséquent, de ne pas donner une suite favorable à la demande de madame ATTIE.

4. Travaux sur réseau d'eaux pluviales rue du château d'eau

Suite à un dysfonctionnement d'évacuation des eaux pluviales de la rue du château d'eau créant des dommages à la propriété de madame Thérèse LENOIR, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de confier à la SARL PRY TECH Ingénierie la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales. Cette mission complémentaire sera rattachée au marché de maîtrise d'œuvre passé précédemment avec la SARL PRY TECH Ingénierie pour les travaux de voirie 2016 (CM du 10/11/2015).

5. Refonte du réseau d'eaux pluviales à la Robinière

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, explique que monsieur et madame Daniel BEAUDOUIN et monsieur et madame Roger LECONTE, habitants du village de la Robinière, ont aménagé conjointement leurs entrées de cour. Ils ont attiré son attention sur le réseau d'évacuation des eaux pluviales qui fonctionne mal et qui, de plus, se trouve en partie sur le domaine privé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la reconstruction du réseau d'eaux pluviales précité et accepte le devis de l'entreprise TPY pour la pose de 36 ml de buses fournies par la commune, pour un montant total HT de 720 €, soit 864 € TTC ;
- charge le maire-adjoint aux travaux du suivi de cette affaire.

6. Emprunt camping

Le maire rappelle au conseil municipal sa décision de lancer un emprunt pour financer les travaux d'investissement relatifs au camping municipal de la Melette. Il indique les taux en cours, autour de 1.30% - 1.60% sur 10 ans et autour de 1.90% sur 20 ans. Il suggère que l'emprunt puisse se faire durant l'été et, pour cela, qu'il soit décidé lors de la prochaine réunion.

Le conseil municipal donne son accord.

7. Questions sociales

Le maire informe le conseil municipal de ses entretiens avec madame BIGOT, référente insertion emploi du conseil départemental de la Manche, et de l'éventuelle possibilité de traiter deux situations sociales de personnes résidant à Blainville-sur-mer en les insérant dans des dispositifs mis en place à l'initiative du conseil départemental. Il précise que, dans un cas, l'insertion transitoire pourrait se faire à la cantine et, dans l'autre, au sein des services techniques.

CONSEIL MUNICIPAL DE BLAINVILLE-SUR-MER

Séance du mercredi 25 mai 2016

Valérie RENOUF informe le conseil municipal de son entretien avec le maire, à l'occasion duquel elle lui a suggéré de mettre fin à la commission des affaires sociales qu'elle préside et qu'elle n'a pas encore eu l'occasion de réunir, dans la mesure où les questions sociales sont traitées en dehors. Le maire fait savoir qu'il est favorable au maintien de cette commission et propose qu'elle se réunisse pour recevoir madame BIGOT, afin qu'elle expose à la commission les deux problématiques sociales précitées.

Le maire rappelle, par ailleurs, que le conseil municipal n'a pas la compétence sociale, qui appartient au conseil départemental, et que les problèmes sociaux pratiques et ponctuels sont traités par le CCAS. Il s'agit d'un travail très prenant au quotidien, au plus près des demandes. Il salue à l'occasion l'énorme travail de terrain effectué, discrètement et efficacement, par Anne-Marie DAUVIN.

8. Projet de création d'une commune nouvelle

Le maire donne lecture des courriers de madame Lucie et monsieur André-Jean LEBRUN sur le sujet.

9. Nouvelles communautaires

Christian GOUX, Alain MARIE, Valérie RENOUF et Michel BOIVIN rendent compte au conseil municipal des réunions des groupes de travail intercommunaux sur les compétences et les structures de la future communauté de communes de Coutances.

10. Tour de France

Valérie RENOUF et Alain MARIE rendent compte au conseil municipal des manifestations prévues localement et de leur sécurisation. Ils indiquent que la mise en place du dispositif animations locales autour du Tour de France suit son cours, en partenariat actif avec Saint-Malo-de-la-Lande et Agon-Coutainville.

S'agissant de la sécurisation de la manifestation de l'avant-tour, qui se déroulera le dimanche précédent, Alain MARIE lance un appel aux volontaires pour sécuriser les traversées de la Louverie et de Gonneville.

11. Visite de monsieur Philippe BAS

Le maire invite le conseil municipal à la réunion de travail qui aura lieu, à la mairie de Blainville-sur-mer, le jeudi 9 juin, à 15 heures, avec monsieur Philippe BAS, président du conseil départemental de la Manche.

Il précise qu'il a aussi convié à cette réunion les deux conseillers départementaux du canton d'Agon-Coutainville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.